



Mobilisation pour la diversité et l'exception culturelle dans le cadre de l'accord libre-échange négocié entre l'Union Européenne (UE) et les Etats-Unis (USA)

Le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC) veut saluer le vote récent, par le Parlement européen, d'une résolution excluant les services culturels et l'audiovisuel (y compris en ligne) du mandat de négociation pour l'accord de libre-échange. La résolution adoptée par le Parlement est motivée par la protection de la diversité des cultures et des langues en Europe et par la nécessité d'un niveau correct de protection de la propriété intellectuelle pour l'innovation et la création.

Il est évident que la reconnaissance d'un statut spécifique pour les œuvres de l'esprit et les systèmes mis en place pour assurer le financement de la diversité culturelle ne doivent pas faire l'objet de marchandages.

Cependant la résolution du Parlement n'est qu'une recommandation. Le SNAC s'y associe, mais ne peut que rester d'une extrême vigilance quant à la position qui sera définie par le Conseil et la Commission de l'UE.

Le Conseil européen s'est déclaré défavorable à la résolution exprimée par le Parlement et il doit déterminer, le 14 juin prochain, les termes du mandat définitif constituant la feuille de route des négociateurs européens.

Si les responsables de l'Union Européenne commettaient l'erreur de noyer les œuvres de l'esprit dans la libre circulation commerciale, ils provoqueraient l'explosion de toutes les réglementations des pays membres de l'Europe dans le domaine de la Culture. Ils mettraient à mort les financements de la création et, en conséquence, les moyens d'existence des créateurs.

Le SNAC s'est toujours fortement mobilisé pour que les biens culturels n'entrent pas dans le seul registre marchand. Il a défendu l'exception culturelle dans les négociations de l'OMC. Il a lutté contre le projet AMI. Il a soutenu l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

À la veille de la réunion qui décidera de l'avenir de la création et de sa diversité dans l'UE, le SNAC espère que les chefs d'états et des gouvernements européens prendront leurs responsabilités devant les populations européennes en refusant que leurs cultures deviennent une simple monnaie d'échanges.

Les créateurs, mais aussi tous les Européens attachés à cette pluralité qui fait la richesse des cultures européennes, doivent se manifester en se regroupant dans les mouvements pétitionnaires existants, pour peser sur la Commission et le Conseil de l'UE (exemples https://www.lapetition.be/sign_petition.php?petid=12826 ou http://www.sacem.fr/cms/home/createurs-editeurs/a_la_une/mobilisez-vous-signez-appel-createurs-faveur-exception-culturelle). Ils doivent exiger, sans aucune alternative, une exclusion, pleine et entière, des services culturels et de l'audiovisuel (y compris en ligne) de la négociation de l'accord libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis.

Juin 2013

Contact SNAC - tél : 01 48 74 96 30